

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or**

**Séance du Conseil Municipal du 27 mai 2026 à vingt heures**

Président : Madame Céline TONOT

Secrétaire : Monsieur Gino MARINACCI

Convocation envoyée le 21 mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 29	
Nombre de présents : 23	Nombre de procurations : 6	
Pour : 29	Contre :	Abstention :
Membres présents		
Mme Céline TONOT M. Jean-Marc RETY Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX M. Denis CORDIER M. Jean-Marc GONÇALVES Mme Sandra ESCRIBANO M. Christian BOUCASSOT Mme Béatrice SIMON	M. Luc LE LORC'H M. Pierre BERTRAND Mme Fabienne VION Mme Myriam HENNEQUIN M. Eric MICHELOT M. Jonas MOUNDANGA Mme Cécile MATHELIN Mme Hélène MARTEEL	Mme Naminata SAVANE Mme Céline LAFLEUR Mme Stéphanie GIANNUZZI M. Gino MARINACCI Mme Martine DÉRIOT M. Pascal CAMBON Mme Valérie GRANDET
Membres absents		
Mme Florence BIZOT (pouvoir à Mme Naminata SAVANE) M. Christian CHEVREUX (pouvoir à Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX) M. Rachid DAHMOUNI (pouvoir à M. Jean-Marc RETY)	M. Antoine FREMANN (pouvoir à M. Pierre BERTRAND) M. Fernando NOVO (pouvoir à Mme Valérie GRANDET) Mme Ophélie MARSOLLIER (pouvoir à Mme Martine DÉRIOT)	

**N° 2026-076 : Modification des tarifs de l'occupation du domaine public à des fins commerciales**

Sur proposition de Monsieur Christian BOUCASSOT, Adjoint au Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

CONSIDÉRANT la nécessité de fixer des tarifs pour l'occupation du domaine public à des fins commerciales,

FIXE les tarifs suivants :

- installation d'une terrasse (tables et/ou chaises) : 16,00 € le m<sup>2</sup> par an,
- étalage ou présentoir devant un commerce sédentaire : 50 € l'unité par an,
- chevalet publicitaire : 40 € l'unité par an,
- chevalet de presse : 40 € l'unité par an,
- voile drapeau : 30 € l'unité par an,
- mange debout : 50 € l'unité par an,
- exposition de véhicules : 15 € par véhicule et par jour,
- appareil de distribution (boissons, etc.) : 100 € l'unité par an.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS